

# Projets d'implantation d'éoliennes sur la commune d'Archigny

## Acte 1

Trois lieux seraient impactés par ces éoliennes.

Les 3 promoteurs proposés sont : Enertrag, BayWa-re et H2air.

La défense est actuellement composée d'un collectif (Bas-les-Pales), d'une association pour l'environnement naturel (APPEA), deux associations pour le patrimoine (HPA et ASAE). Deux autres associations de sauvegarde pour le patrimoine devraient rejoindre l'équipe (Jumelage Saint-Louis-de-Kent et les Cousins Acadiens du Poitou), et d'autres encore nous l'espérons.

Le collectif, les 3 associations initiales et le maire se sont réunis lundi 6 janvier à la mairie pour préparer le point presse qui s'est tenu le 7 à l'abbaye de l'Étoile. Une réunion publique se tiendra ultérieurement.

Nous espérons motiver la population pour faire face à cette forêt d'éoliennes de 220 m de hauteur. Nous comptons sur les Archignois. Des prospectus explicatifs ont été déposés dans toutes les boîtes aux lettres.

Un mât de mesure du vent devait être installé dans la semaine du 6 janvier par Enertrag dans les brandes du Tirault, mais suite à notre article paru dans la presse, la société Enertrag a fait savoir qu'elle repoussait à une date aujourd'hui inconnue.

Nous espérons pouvoir rencontrer le préfet et la sous-préfète.

Vous trouverez ci-joint toutes les pièces de démarche actuellement au dossier :

- carte d'Archigny montrant les zones envisagées pour implantations des éoliennes, comparaison d'échelles,
- lettre de HPA au préfet et la réponse,
- lettre des 3 associations au préfet, en attente de réponse,
- l'article de presse paru le 7 janvier 2024 dans la NR.
- l'article presse d'Enertrag du 10 janvier paru dans la NR

Les arguments du collectif et des associations sont :

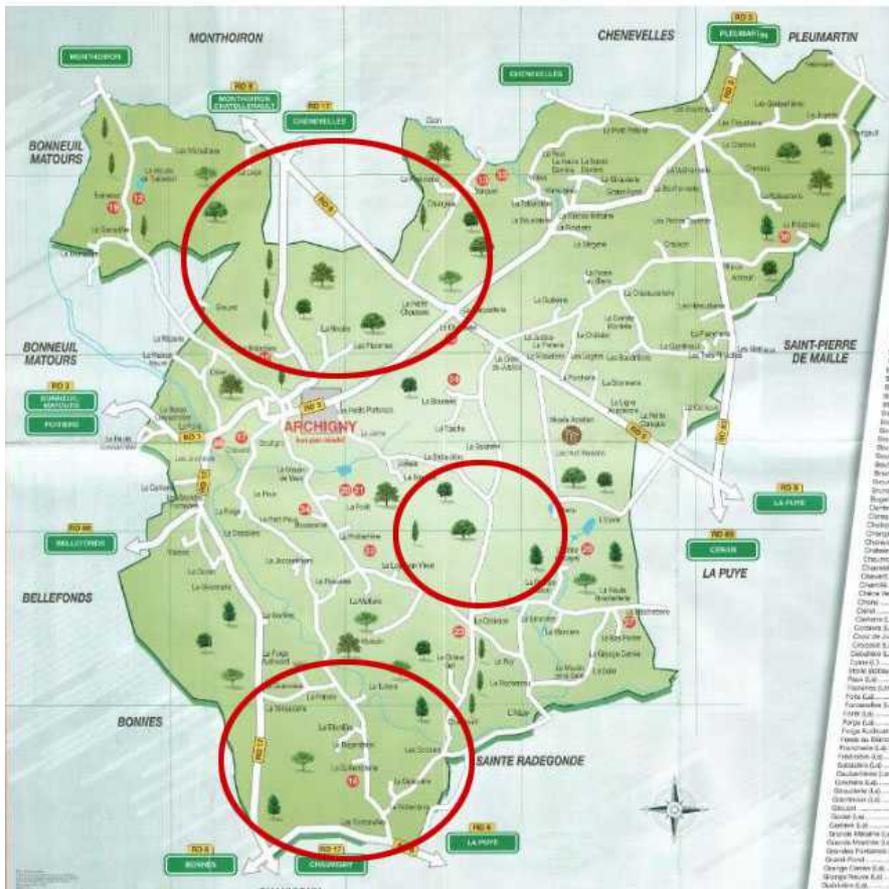
- protection du patrimoine, notamment l'abbaye cistercienne de l'Étoile (classée aux Monuments historiques) et la Ligne acadienne avec ses fermes dont deux sont inscrites aux Monuments historiques, auprès desquelles les premières éoliennes seraient implantées,
- protection de la faune et la flore (chauves-souris, oiseaux migrateurs, protection des troupeaux et chevaux, protection de la flore et des haies...),
- démarche incorrecte d'Enertrag envers un Archignois.

Mais n'oublions pas la pollution du sol avec une injection à outrance de béton et de résine, et, dans 25 ans, à la disparition des promoteurs, les grosses difficultés, pour les possesseurs de terrains à dégager des éoliennes rouillées devenue inactives et sortir le béton du sol.

Dévaluation de l'immobilier en cas de présence d'éoliennes.

**Bon à savoir** : en 2019, 103 éoliennes brassaient de l'air dans la Vienne ! Les besoins pour aller jusqu'en 2050 sont largement dépassés.

Il y a disproportion d'implantation d'éoliennes entre le nord et le sud de l'Aquitaine. Tout est au nord, chez nous !



Archigny : les éoliennes envisagées font 220 m de hauteur

et seront forcément vues de n'importe quel lieu de la commune... Archigny deviendra une forêt d'éolienne.



Eolienne  
220 m



Tour Montparnasse  
210 m



Eglise Archigny  
28 m incluant le coq

Parlons dimensions ! Ces éoliennes sont des monstres de 220 m de hauteur. Comparez avec notre église !

Monsieur le Préfet de la Vienne  
7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers

Archigny, le 20 novembre 2024

**Courrier recommandé A.R.**

**Objet : implantation d'éoliennes sur la commune d'Archigny**

Monsieur le Préfet,

Après consultation des membres de notre conseil d'administration et de nos adhérents, je me permets de vous adresser ce courrier au nom de notre association, Histoire et Patrimoine d'Archigny.

Comme son nom l'indique, les points qui la préoccupent sont l'histoire et le patrimoine de la commune rurale d'Archigny.

Notre village fut occupé, des artefacts en sont la preuve, il y a 450 000 ans et l'a toujours été durant toute la préhistoire. Puis, même s'il a été cassé et bousculé lors de travaux d'adduction d'eau, notre dolmen, notre *Petra Sopez*, est toujours là et nous l'entretiens sur les conseils de la DRAC. Des tumuli, dont l'un fut fouillé avec l'aide de la DRAC, prouvent l'habitation d'Archigny à l'Âge de fer ; il n'en reste que treize, certainement issus d'une nécropole, mais le LIDAR est trop onéreux pour les sonder. Nous étions alors dans une profonde forêt où les Gaulois ont tracé des chemins dans les vallées et dégagé des clairières pour y implanter leurs fermes. Les Romains ont occupé Archigny, y traçant des voies en lignes de crêtes, y exploitant des ferriers, y construisant des *Villae* et des sanctuaires (celui de la Brachetterie est l'un des plus grands sanctuaires recensés de l'Ouest de la Gaule) dont les traces sont visibles sur les photos aériennes. Le Moyen Âge fit construire des Salles, des châteaux, une église, une abbaye, avec toute l'occupation seigneuriale et ecclésiastique qui en découlait et donna des noms à ses quelque 200 hameaux. Les terres étaient exploitées, les marchais drainés, les marnières utilisées pour amender, les mares blanches et les mares noires étaient gérées pour l'humain et l'animal. À l'époque dite moderne, Archigny accueillit de la noblesse et de la haute bourgeoisie qui développèrent l'habitat, les cultures et le commerce. Les gabelous, les contrebandiers et les gardes du roi s'affrontèrent à Archigny, lieu de passage d'Indre-et-Loire vers le pays rédimé. En 1773, notre village recueillit les Acadiens qui, chassés d'Acadie par les Anglais, attendaient depuis 10 ans en France de trouver un havre où se poser définitivement. Un nombre important de leurs descendants vivent encore dans notre région.

Nous pouvons aussi parler de la Seconde Guerre mondiale. Notre commune, coupée en deux par la ligne de démarcation, assista à la rafle de douze, dont trois enfants, juifs Mosellans exécutés à Auschwitz 15 jours plus tard. Sur la zone présumée des éoliennes, des hommes ont risqué leur vie en faisant traverser la ligne, en passant des hommes, des enfants, des papiers, des armes. Deux familles (de Chaumont et de la Brachetterie) appartenant au réseau Marie-Odile ont été torturées, déportées, certains de leurs membres ne sont pas revenus des camps. À l'abbaye de l'Étoile, trois corps, deux femmes et un homme innocents, ont été retrouvés enterrés après exécution sommaire par des maquisards. Le 28 août 1944, aux Bouchaux, les maquisards tuèrent un jeune Allemand assis sur le bord de la route en attente de la colonne fuyant vers le nord. En représailles, la ferme de la Vachonnerie fut incendiée ainsi que le village des Bouchaux où les soldats allemands désignèrent Georges Poisay comme étant le meurtrier. Il fut emmené en camion à La Roche-Posay et exécuté d'une balle dans le dos avant d'être jeté dans un puits. Ces deux victimes sont enterrées proches l'une de l'autre dans notre cimetière. Notre association entretient la tombe du jeune Gerhard Berg et a fait refaire la stèle de Georges Poisay. Elle a également apposé des signalétiques et des tables de lecture sur les lieux principaux de la ligne de démarcation.

Ce village, notre village, possède encore, de ce temps passé riche en histoire, des traces que nous essayons tous, associations, habitants, municipalité, de mettre en évidence. Puisque tourisme est le mot qui porte, nous essayons de tout mettre en œuvre pour valoriser notre patrimoine.

### **Le lieu d'implantation éventuelle de 4 à 6 éoliennes**

La Ligne acadienne, ancienne voie romaine, a célébré en 2023 les 250 ans de l'arrivée des Acadiens en Poitou, drainant des milliers de visiteurs. Trente-neuf fermes subsistent de l'installation de la colonie, dont deux, inscrites au titre des Monuments historiques, sont visitables toute l'année. En 2024, de fin juin à fin septembre, environ 600 personnes sont venues visiter la ferme 6, découvrir ce lieu de mémoire et écouter l'histoire tragique de l'Acadie et des Acadiens. Chaque année, pour le 15 Août, une association célèbre le Tintamarre, fête nationale acadienne, animation qui accueille environ 2 500 visiteurs. D'après le nouveau PLU, mais rien n'est actuellement validé, la Ligne acadienne devrait être protégée sur 1 km de chaque côté de sa route. Mais même éloignés, des monstres de 220 mètres vont dominer tout ce patrimoine. Faudra-t-il que les familles acadiennes qui viennent retrouver la terre de leurs ancêtres soient surmontées par des éoliennes ? Les visiteurs des fermes et du tintamarre devront-ils supporter les pales et l'immensité des structures ?

L'abbaye de l'Étoile a célébré cette année, avec des colloques d'importance, ses 900 ans. C'est la seule abbaye cistercienne du Poitou où le plan Bernardin soit encore lisible. Les Acadiens y avaient été hébergés en attente de la construction de leurs fermes. Des messes sont célébrées à l'Étoile, depuis l'an 2 000, par les abbés de Fontgombault. Cette abbaye est classée au titre des Monuments historiques.

Le dolmen, situé à la Font-de-l'Étang, était autrefois situé dans la forêt, les *nemus de Poysenc*. Il fut malmené lors de la construction de la captation de source, nous l'avons fait expertiser par la DRAC et en entretenons l'environnement. En surplomb, une butte calcaire s'étend jusqu'au lieu-dit la Boussée. Sous cette butte se trouvent des galeries à explorer et nous ne désespérons pas, un jour, avoir l'autorisation et les moyens d'y rechercher la chambre funéraire du mégalithe. Des témoignages contemporains font état de cavités et d'escaliers descendant en sous-sol.

Les bois des Tiraux et tout cet environnement sont un refuge important pour la flore, Archigny est riche notamment de plusieurs variétés d'orchidées, d'une faune variée. Archigny est un couloir pour oiseaux migrateurs.

Sur toute la zone couverte par la rotation des pales, se trouvent des éleveurs, mais aussi de nombreux particuliers propriétaires d'équins. Or, si tout animal ressent un malaise évident causé par l'air déplacé par les pales et le bruit, si minime soit-il à l'oreille humaine, les chevaux y sont encore plus sensibles et s'affolent.

C'est là, au milieu d'une abbaye classée, d'une ligne acadienne, bien culturel et patrimoine immatériel, d'un dolmen sous responsabilité de la DRAC et dont il reste à trouver la chambre funéraire, d'une zone de faune et de flore d'importance, et d'animaux qui ne demandent qu'à vivre tranquillement...

C'est là, contre l'avis du conseil municipal voté le 9 mai 2023, que 4 à 6 éoliennes (elles devaient être 4 mais, chantage du promoteur, « si vous le prenez sur ce ton, il y en aura 6 ») devraient s'élever sur 220 mètres de haut.

Monsieur le Préfet, je tenais à porter à votre attention, au nom de notre association, l'histoire et le patrimoine de notre commune rurale aux 130 lieux-dits, afin d'essayer de démontrer que ces éoliennes n'ont pas leur place ici, en plein site culturel et patrimonial. Et si j'en crois l'avis du conseil municipal, elles n'ont leur place nulle part sur la commune.

Une question se pose aussi : quand les éoliennes auront imposé leur industrialisation, pourrions-nous encore parler de ruralité ?

Au regard de l'exposé des faits historiques et patrimoniaux précités, nous sommes contre l'implantation de ces éoliennes qui seraient ici, comme un gros caillou dans un soulier, blessantes et insupportables !

Je vous remercie, Monsieur le Préfet, de l'attention que vous voudrez bien apporter à cette petite, mais importante, page d'histoire archignoise.

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Françoise Glain,  
Présidente d'HPA

Association pour la Sauvegarde de l'Abbaye de l'Etoile (ASAE)

Association Histoire et Patrimoine d'Archigny (HPA)  
(contact@hp-archigny.fr)

Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement d'Archigny (APPEA)  
(appearchigny@gmail.com)

Archigny le 19 décembre 2024

Monsieur le Préfet,

Présidentes et président d'associations implantées sur la commune d'Archigny et opposées au projet éolien porté par la société ENERTRAG à proximité de l'abbaye de l'Etoile, nous tenons à vous faire part de notre incompréhension devant l'attitude agressive adoptée par cette entreprise.

Qu'un tel projet puisse susciter la méfiance, voire la défiance d'une population non consultée sur son opportunité n'a en soi rien d'extraordinaire. Mais que les conditions d'un dialogue constructif ne soient plus remplies si tôt dans le processus est beaucoup plus inhabituel.

- **Elles ne sont plus remplies depuis longtemps avec la municipalité d'Archigny** qu'ENERTRAG entendait démarcher très en amont en tentant de rencontrer les conseillers municipaux un par un, procédé discutable qui n'a pu que conforter les élus à refuser à l'avenir tout projet éolien (délibération du 9 mai 2023). Méprisant cette position sans appel, ENERTRAG a choisi de passer outre et d'informer par courrier les habitants d'Archigny que ce projet suivrait son cours coûte que coûte et qu'un mât de mesure éolien serait installé dans la première quinzaine du mois de janvier 2025.
- **Elles ne sont plus remplies non plus avec la population d'Archigny** à la suite d'une première rencontre avec la responsable du projet, madame Marie Rich, en octobre dernier. S'entendre menacer de six éoliennes au lieu de quatre si nous résistons à l'avancée de ce projet, propos assumés par mail par le responsable régional d'ENERTRAG, ne peut en effet nous placer dans des conditions sereines d'échange. Cette conception punitive de l'éolien est en outre à mille lieues des recommandations de la DREAL Nouvelle-Aquitaine vis-à-vis des porteurs de projets de ce type. Un collectif d'habitants avait pris l'initiative d'écrire au directeur général d'ENERTRAG France pour l'informer de cette situation mais il n'a même pas daigné y répondre.

Vous avez récemment assuré attacher une importance décisive aux avis émis par les collectivités et notamment à l'avis de la commune d'implantation et nous vous remercions de cette position clairement affichée. Nous vous alertons donc sur le comportement de l'entreprise ENERTRAG vis-à-vis des habitants d'Archigny qui

n'est pas acceptable et tranche avec celui dont nous avons été récemment témoins lors de la présentation d'un autre projet éolien porté par la société BEWARE en préambule du conseil municipal du 11 décembre dernier.

Nous aimerions donc pouvoir compter sur votre écoute et sollicitons pour cela une audience dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions de l'attention portée à ce courrier et vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Françoise GLAIN  
(HPA)

Sandrine SAINTAGNE  
(APPEA)

Olivier DESTOUCHES  
(ASAE)

ARCHIGNY

# Projet éolien : la fronde s'organise



Stéphane Vauclin, Olivier Destouches, Jacky Roy, Sandrine Saintagne, Françoise Glain, Jean-Yves Chotard, à l'abbaye (Photo NR-CP, Anthony Floc'h)

Anthony Floc'h

Nous l'avons [annoncé le 26 octobre 2024](#) : la société [Enertrag](#) envisage quatre à six éoliennes au sud-est du bourg d'Archigny, entre les « Brandes des Tireaux » et la ligne acadienne, non loin de l'abbaye de l'Étoile. Un mat de mesure du vent doit être installé très prochainement, et pour un an.

« Ce serait très grave »

Le projet ne fait pas l'unanimité localement. La municipalité s'y oppose, et un groupe d'habitants a constitué deux entités pour lutter contre : le collectif Bas les Pales représenté par son porte-parole Stéphane Vauclin, d'autre part l'Association pour la protection du patrimoine et de l'environnement d'Archigny présidée par Sandrine Saintagne.

Ces deux structures organiseront « *bientôt* » une réunion d'information pour

« *informer la population* » des « *méthodes* » d'Enertrag.

Deux associations locales se joignent à la fronde : Histoire et Patrimoine d'Archigny et l'Association pour la sauvegarde de l'abbaye de l'Étoile. Elles l'ont annoncé mardi 7 janvier 2025 lors d'un point presse.

Olivier Destouches et Jean-Yves Chotard, respectivement président et administrateur de l'Association pour la sauvegarde de l'abbaye de l'Étoile, déclarent que « *l'environnement de l'abbaye n'a quasiment pas bougé depuis le 12<sup>e</sup> siècle* ».

« *Ce serait très grave si des éoliennes de 200 m de haut étaient installées à 800 m d'ici, considèrent-ils. Cela constituerait une violation de l'environnement immédiat de l'abbaye, classée monument historique depuis 1991. De plus, notre association travaille pour essayer de lancer des travaux de restauration. Ce projet éolien, s'il voyait le jour, obérerait notre capacité à restaurer l'abbaye.* »

## Deux autres projets éoliens à l'étude

Françoise Glain, présidente de l'association Histoire et patrimoine, ajoute que la zone visée par Enertrag est située « *à proximité de la ligne acadienne* »,

« *autre centre d'intérêt touristique important* » de la commune : « *De nombreux descendants acadiens se déplacent chaque année sur les*

*terres de leurs ancêtres. Leur imposer des éoliennes serait irrespectueux ! »*, estime-t-elle.

Jacky Roy, maire d'Archigny, rappelle, lui, que la municipalité s'est prononcée à deux reprises ces dernières années contre l'implantation d'éoliennes sur son territoire. « *Nous nous opposerons à ce projet avec les moyens dont nous disposons* », annonce l' élu.

Le maire précise avoir découvert, en fin d'année 2024, l'émergence de deux autres projets éoliens, à un stade moins avancé certes, à Archigny : un premier au sud, du côté du lieu-dit « la Main-Coupée » en direction de Chauvigny, porté par la société [Bay Ware](#), « *venue présenter ses intentions au conseil municipal le 11 décembre 2024* » ; un second porté par la société [H2 Air](#), « *qui est passée en mairie à l'automne 2024* ».

Anthony Floc'h

Nous n'avons pas pu joindre la société Enertrag, mardi 7 janvier 2025.

Article du 10 janvier 2024 dans la NR, réponse d'Enertrag

## AGENDA

### ARCHIGNY

> **Projet éolien : réaction.** À la suite de l'article « À Archigny, la fronde contre le projet éolien s'organise », paru le 8 janvier, Marie Rich, cheffe de projets éoliens au sein de la société Enertrag, déclare que l'installation du mât de mesure, initialement envisagée pour décembre 2024, n'est pas prévue dans l'immédiat: « *Ce ne sera pas dans les semaines, peut-être même pas dans les mois à venir, et ce pour diverses raisons, de calendrier interne et avec le prestataire notamment.* » Aux opposants qui considèrent que le promoteur cherche à passer en force, Marie Rich répond qu'Enertrag prône au contraire « *le dialogue* » et « *la concertation* ».

Françoise Glain, le 24 janvier 2025